

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -  
- Nernier -

**Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :**

- Vert :** Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
  - > Infiltration obligatoire
  - > Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
    - Infiltration totale (sans débit de fuite) si  $K > 50 \text{ mm/h}$
    - Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si  $10 < K < 50 \text{ mm/h}$
- Orange :** Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
  - > L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
  - si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
  - si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.
- Rouge :** Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
  - > L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
  - > Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

**Réseaux :**

- Réseau d'eaux pluviales
- Fosse (aput Nicot IC)

**Divers :**

- Contour de la commune
- Contour PLU
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (aput Nicot IC)
- Sondage BRGM
- Sondage
- Bâtiments inexistant
- Cimetière
- Réseau hydrographique

**Périmètre de protection de captages :**

- Immédiat
- Rapproché
- Éloigné

**Vue d'ensemble :**

Date : Novembre 2024  
 Echelle : 1 / 2 500  
 Fichier : Ex\_CCBC\_CASIEP\_3.28  
 Dessin : M.ROSSAT

